

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Construction du centre de secours de Sénas : augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de construction du centre de secours de Sénas, évaluée à la somme de 5 210 000,00 € TTC répartie en 700 000,00 € TTC pour les services et 4 510 000,00 € TTC pour les travaux, soit une augmentation de 760 000,00 € TTC,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**